

SUD-Rail revendique un cadre social protecteur pour tous les contractuel-le-s !

Depuis longtemps, la direction SNCF utilise les contrats de droit privé pour exclure les travailleurs du rail du statut en vigueur. Sous prétexte d'âges ou de nationalité et pour contourner le statut et restreindre les droits collectifs la direction a maintenu cette possibilité avec le soutien des OS majoritaires qui refusaient de voir l'arrêt de ces clauses.

Malgré nos interventions, la direction a donc fait augmenter, sans contrôle et sans transparence le nombre de contractuel-le-s au sein de la SNCF. Depuis le 1^{er} Janvier 2020, elle n'a même plus besoin de prétextes, avec la fin du statut qu'elle a appelée de ses vœux et obtenue par la réforme que nous avons combattu en 2018. Elle peut aujourd'hui amplifier la concurrence entre les salariés dans l'opacité la plus complète. Salaire d'embauche, déroulement de carrière, contrat de travail, primes, ancienneté ... tout cela est soigneusement dissimulé par des directives patronales visant à faire baisser drastiquement les conditions d'emplois et les droits des nouveaux embauché-e-s en accentuant l'absence de visibilité ou de garanties aux anciens contractuels !

Maintenant ça suffit !

Des droits et de la transparence pour tous !!!

Avec l'abrogation du RH0254, la direction laisse les anciens contractuel-le-s démuni-e-s et esseulé-e-s face de nombreuses problématiques d'iniquités entre les annexes, sans repères réglementaires précis et sans définitions réelles des métiers, de leurs qualifications et des évolutions possibles. Cette absence de perspectives et de visibilité est même de plus en plus réelle pour les statutaires avec la casse des métiers et la segmentation par activités. Pour les nouveaux embauché-e-s, c'est encore pire car à l'ensemble de ces incertitudes, vient se rajouter celle du flou complet sur le contour des métiers, la rémunération à l'embauche ainsi que sur leur déroulement de carrière.

Cette absence d'un cadre social protecteur négocié dans le groupe public ferroviaire fait le bonheur du patronat qui peut appliquer à sa sauce les minimas de branche (validés par la CFTD et l'UNSA) que les patrons et le gouvernement ont validé malgré l'opposition de la majorité des O.S de la branche. Dans un « groupe » public de la taille de la SNCF, il est impensable que cette situation de no-man's land social perdure... C'est ce que SUD-Rail a été revendiquer à la direction lors d'une audience nationale spécifique.



En 2021, des négociations pour gagner la transparence et la visibilité sur nos emplois et nos carrières !

Dans le cadre de cette audience et des discussions autour de l'agenda social 2021 de la SNCF, la direction a donc annoncé l'ouverture d'une concertation sur le nouveau dispositif de classification des emplois et d'évolution des annexes du RH0254.

Pour la fédération SUD-Rail, c'est un premier pas mais nous n'oublions pas **qu'il est également urgent d'ouvrir de réelles négociations qui permettraient à chaque salarié-e du groupe public SNCF, contractuel-le-s ou statutaires, de disposer de vrais droits et d'une visibilité sur son métier, de son évolution possible (notamment entre les différents métiers et les différentes activités) ainsi que sur sa rémunération !**

J'ai besoin
de me situer dans
l'organisation.

Et je n'ai
pas de GPS !



Notations et rémunération des contractuel-le-s, des droits à conquérir !

Depuis l'arrêt des recrutements au statut, nous constatons que la direction SNCF ne sait pas ou refuse de classer les salarié-e-s nouvellement embauché-e-s selon les critères du statut et des positions de rémunération d'entrée de grilles.

Les salaires d'embauches des nouveaux contractuel-le-s sont négociés à l'embauche individuellement et bien souvent ils ne correspondent plus aux grilles de rémunération statutaires... Ce capharnaüm managérial laisse deviner avec quel sérieux est suivi l'évolution de la rémunération de ces travailleurs du rail mais aussi et surtout la place que prend l'arbitraire dans cette évolution. Cette absence de vision sur les équivalents d'entrées de grilles va également pénaliser les cheminots car les compensations envisagées pour alimenter les listings de notations seront également totalement faussées par cette absence de transparence.

Pour SUD-Rail, il est temps de reprendre le contrôle collectif de nos rémunérations ! Imposons à la direction la transparence sur les évolutions de salaires de l'ensemble des salarié-e-s.

Nous revendiquons que la période des notations qui s'ouvre soit le temps ou contractuel-le-s comme statutaires puissent connaître leurs changements de rémunération, les évolutions possibles, et que leur situation individuelle puissent être examinée dans les commissions de notations.